

=====

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU

### CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

*SEANCE DU 24 novembre 2022*

*Présidée par M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président,*

**DELIBERATION N° 4**

Effectif du Conseil

d'Administration : 17

Date de convocation : 18 novembre 2022

Affichage du Compte

Rendu Sommaire : 30 novembre 2022

**ELECTIONS PROFESSIONNELLES**

**DESIGNATION DES MEMBRES**

**DES BUREAUX DE VOTE**

**PRESENTS** : M. Nicolas VIDEAU Vice-Président, Mme NIETO, Mme VOLLAND (arrivée à 15 H 00), Mme DI MEGLIO, Mme VACKER, Mme NADAL, M. RIGONDAUD, M. VILLEMUR, M.FERON, Mme BARATON, M. CHALET, M. BAUDIN.

**EXCUSES** : M. BALOGE, Président, qui a donné pouvoir à M. VIDEAU,  
Mme VOLLAND, qui a donné pouvoir à Mme Aurore NADAL jusqu'à son arrivée à  
15 H.

Mme ZANATTA, qui a donné pouvoir à M. RIGONDAUD,

Mme GIRARDIN, qui a donné pouvoir à M. VILLEMUR,

M. GAY, qui a donné pouvoir à M. BAUDIN,

Mme AUMONIER, qui a donné pouvoir à Mme BARATON.

**ABSENTS** :

\*\*\*\*\*

.../...

Monsieur le Président expose :

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n°89-229 du 17 avril 1989 relatif aux Commissions Administratives Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline des agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2014-793 du 9 juillet 2014 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 24 mars 2022 définissant les modalités d'organisation des élections professionnelles pour 2022 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 19 mai 2022 portant création d'un comité social territorial commun entre la Ville et le C.C.A.S. de Niort, et fixant le nombre de représentants du personnel siégeant au comité social territorial ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 23 juin 2022 définissant les modalités de mise en œuvre du vote électronique ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique territoriale ;

La délibération n° 12 du 23 juin 2022 définit la composition du bureau de vote centralisateur et des bureaux de vote pour les scrutins du comité social territorial, des trois commissions administratives paritaires et de la commission consultative paritaire communs de la Ville et du C.C.A.S. de Niort.

Chacun d'entre eux est, notamment, composé d'un président et d'un secrétaire désignés par la collectivité.

Le bureau de vote centralisateur comprend, en plus d'un président et d'un secrétaire, un représentant de chacun des bureaux de vote liés aux scrutins.

Les bureaux de vote liés aux scrutins comprennent, en plus d'un président et d'un secrétaire, un délégué de liste par organisation syndicale représentant une liste sur le scrutin.

L'article 9 du décret n°2014-793 du 9 juillet 2014 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique territoriale, indique que le président et le secrétaire des bureaux de vote sont désignés par l'organe délibérant de la collectivité.

Les présidents et secrétaires des bureaux de vote, ainsi que leurs suppléants en cas d'indisponibilité, sont désignés comme suit :

.../...

N°	Bureaux de vote	Présidents	Secrétaires	Délégués
1	Centralisateur	Présidente : Anne-Lydie LARRIBAU, Adjointe au Maire  Président suppléant : David MICHAUT, Conseiller municipal délégué	Julie LAIR, Assistante RH	Bureau 2 : Béatrice DELAFOND Bureau 3 : Sophie WARGNIER Bureau 4 : Cédric GAUTHÉ Bureau 5 : Fabienne MIOT Bureau 6 : Maggy DELAGE
2	CST	David MICHAUT, Conseiller municipal délégué	Hayat HAYANI, Gestionnaire de carrières	Pour la CGT : Béatrice DELAFOND, Suppléant David BODIN  Pour la CFDT : Maryse HURBOURG, Suppléant Florian MIRVENARD
3	CAP A	David MICHAUT, Conseiller municipal délégué	Gaëlle PELLETIER, Assistante RH	Pour la CGT : Manuel GASNIER, Suppléant Frédérique BOUTIER HERNANDEZ  Pour la CFDT : Sophie WARGNIER, Suppléant Goulven LE LUHERNE
4	CAP B	David MICHAUT, Conseiller municipal délégué	Céline GABARD, Conseillère en évolution professionnelle	Pour la CGT : Béatrice DELAFOND, Suppléant Bruno CHARRON  Pour la CFDT : Cédric GAUTHÉ, Suppléant Corinne GUERINNEAU
5	CAP C	David MICHAUT, Conseiller municipal délégué	Corinne YOU-DEVAUD, Chargée de formation	Pour la CGT : Fabienne MIOT, Suppléant David BODIN  Pour la CFDT : Christelle BARREAU, Suppléant Jean-Baptiste BERGEON
6	CCP	David MICHAUT, Conseiller municipal délégué	Maggy DELAGE, Responsable de service Carrières et rémunérations	Pour la CGT : Béatrice DELAFOND  Pour la CFDT : (néant)

Pour prévenir des absences :

- Madame Elisabeth MONGET, Directrice des Ressources Humaines est désignée présidente suppléante pour les bureaux 2 à 6.

.../...

- La suppléance du secrétariat des bureaux 2 à 6 pourra être assurée, par Valérie LARGOUL, chargée de recrutement.

Par ailleurs, il convient de désigner les membres de la cellule d'assistance technique. Celle-ci est chargée de veiller au bon fonctionnement et à la surveillance du système de vote électronique est mise en place et composée comme suit :

Représentant de la Ville et du CCAS de Niort, en charge de l'organisation des élections	Charlène DIÉ, coordonnatrice de dialogue social
Représentant du prestataire en charge de l'organisation du vote électronique	Elise SENÉE, cheffe de projet Voxaly
Représentants des organisations syndicales	Joëlle TROUVAT, CGT Marie-Paule LHOMME, CFDT

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **DESIGNER** les présidents et secrétaires des bureaux de vote des élections professionnelles, tels que présentés ci-dessus.
- **DESIGNER** les membres de la cellule d'assistance technique, tels que présentés ci-dessus.

*Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.*

Pour : 17  
 Contre : 0  
 Abstention : 0  
 Non participé : 0  
 Excusé : 0

Pour extrait conforme  
 NIORT, le 30 novembre 2022

Pour le Président du C.C.A.S.  
 Jérôme BALOGÉ  
 Et par délégation,  
 Le Vice-Président

SIGNE

Nicolas VIDEAU